

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 D 30101
Numéro SIREN : 450 352 539
Nom ou dénomination : AB COMPAGNIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 13063



Nicole VASALLUCCI
Notaire

Le Palais des Jasmins
236, Avenue Aristide Briand
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Téléphone : 04.93.28.30.79
Télécopie : 04.92.10.28.63

Roquebrune Cap Martin, le 18 décembre 2006

ATTESTATION

Je soussignée,
Maître Nicole VASALLUCCI, notaire à ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 236
avenue Aristide Briand atteste qu'aux termes d'un acte de notoriété reçu en mes minutes
le 12 octobre 2005, il a été établi ce qui suit :

"

DEFUNT

Monsieur Michel Henri BRIAND, retraité, de nationalité Française, époux de
Madame Josie Marie Louise Jacqueline CHAVANIS, demeurant à SAINTE AGNES
(06500), 7 Allée du Vallon.

Né à AIX LES BAINS (73100), le 06 juin 1942.

Décédé à MONACO (98000), le 06 mars 2006.

RÉGIME MATRIMONIAL

Marié sous l'ancien régime légal de la communauté de meubles et acquêts, à
défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de
ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190), le 03 avril 1965 ; ledit régime n'ayant subi
aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

DISPOSITION A CAUSE DE MORT

Néant.



Nicole VASAI

Notaire

Le Palais

236, Avenue

06190 ROC

T

DEVOLUTION SUCCESSORALE - AYANTS DROIT

CONJOINT

Madame Josie Marie-Louise Jacqueline CHAVANIS, retraitée, de nationalité Française, épouse de Monsieur Michel Henri BRIAND, demeurant à SAINTE AGNES (06500), 7 Allée du Vallon.

Née à SAINT JEAN CAP FERRAT (06230), le 31 août 1946.

Commune en biens ainsi qu'il est dit ci-dessus,

Héritière, à son choix, de l'usufruit de la totalité des biens existants ou de la pleine propriété du quart de ces biens conformément à l'article 757 du Code civil.

HERITIER

Monsieur Christophe Gilles BRIAND, commerçant, célibataire majeur, de nationalité Française, demeurant à SOSPEL (06380), Quartier Berrins.

Né à MONACO (98000), le 25 octobre 1966.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Fils du DEFUNT.

QUALITES : Monsieur Christophe BRIAND, seul enfant du défunt comme étant issu de son union avec Madame Josie CHAVANIS.

Héritier pour LE TOUT sous réserve des droits du conjoint survivant

Aux termes dudit acte, le conjoint survivant a opté pour **LA TOTALITE EN USUFRUIT.**

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Le 18 Décembre 2006



DECLARATION DE SUCCESSION

CADRE A REMPLIR PAR LE DÉPOSANT

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE) MENTON

(SIE du domicile du défunt)

SUCCESSION DE : Mme ☐ Mlle ☐ M. ☒

NOM BRIAND PRENOM MICHEL, HENRI

(nom de naissance du défunt)

DATE DE NAISSANCE 01/06/1942 COMMUNE DE NAISSANCE AIX LES BAINS

(jour) (mois) (année)

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE 73 ou PAYS

SITUATION FAMILIALE célibataire ☐ partenaire lié par un PACS ☐

époux(se) de CHAVANIS Josie Marie-Louise Jacqueline

(Préciser : séparé(e) de biens ; séparé(e) de corps ; divorcé)

veuf(ve) de

(Préciser : séparé(e) de biens ; séparé(e) de corps ; divorcé)

ADRESSE DU DOMICILE 7 Allée du Vallon

CODE POSTAL 06150

COMMUNE SAINT AGNES

PROFESSION retraité

DÉCÉDÉ(E) A MONACO

LE 01/03/2006
(jour) (mois) (année)

Nicole VASALLO ETUDE :

Notaire

Le Palais des Jasmins

236, Avenue Aristide Briand

06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Tél : 04 93 28 30 79

Fax : 04 92 10 28 63

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

(à remplir par la recette des Impôts du domicile du défunt)

Référence comptable

Déclaration 2705 n°

Du

DECLARATIONS ET PAIEMENTS

Nature	Date	N°	Sommes versées en euros
Total			€

FORMULE 2709

Renvoyé à

ANNOTATIONS DIVERSES

Fiche de décès annotée ☐

La déclaration comporte des titres de société :

- Titres cotés ☐

- Titres non cotés ☐

DISPOSITIONS RELATIVES À LA SITUATION MATRIMONIALE

- Date du mariage 10/3 / 10/4 / 11/9/6/5/
- Régime matrimonial adopté par les époux : communauté de biens réduite aux acquêts (SC)
- En cas d'absence de contrat de mariage ☒
(cocher la case)
- En cas d'existence d'un contrat de mariage :
 - Date du contrat de mariage | | | | | | | | | |
 - Nom et adresse du notaire | | | | |
- Modifications du régime matrimonial | | | | |
 - Date de la décision du Tribunal de Grande Instance | | | | | | | | | |

OU

DISPOSITIONS ÉVENTUELLES RELATIVES AU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

- Date du PACS | | | | | | | | | |
- Date d'enregistrement du PACS au Tribunal d'Instance | | | | | | | | | |

DISPOSITIONS ÉVENTUELLES RELATIVES AUX DONATIONS ENTRE ÉPOUX

- Date de l'acte | | | | | | | | | |
- Nom et adresse du notaire | | | | |
- Quotité (part disponible) choisie | | | | |

DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES

- Date du testament | | | | | | | | | |
- Date du codicille (s'il y a lieu) | | | | | | | | | |
- Date de dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) | | | | | | | | | |
- Nom et adresse du notaire | | | | |

CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT EN CAS DE VOL D'OBJETS D'ART OU DE COLLECTION

- Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance | | | | |
- Adresse | | | | |
- N° du contrat | | | | |
- Date de souscription | | | | | | | | | |
- Montant des valeurs assurées | | | | |

DONATIONS, DONATIONS-PARTAGE ET DONS MANUELS CONSENTIS ANTÉRIEUREMENT PAR LE DÉFUNT

Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproduisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt

- Date de l'acte de donation ou de donation-partage | | | | | | | | | |
- Nom et adresse du notaire | exerçant à | | | | |
- Références à l'enregistrement
 - Date | | | | | | | | | |
 - N° | | | | Bordereau | | | | | Case | | | | |
- Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration de don manuel) | | | | | | | | | |
- Désignation du bénéficiaire :
 - Nom, Prénom | | | | |
 - Adresse | | | | |
- Montant des dons ou donations | | | | |



DECLARATION DE SUCCESSION

(feuille de suite)

DÉCLARANT

Nom (1) Madame Josie CHAVANIS, demeurant à SAINTE AGNES (06500), 7 Allée du Vallon.

Prénom(s) Monsieur Christophe BRIAND, demeurant à SOSPEL (06380), Quartier Berrins.

Adresse _____

Qualité (2) Madame Josie CHAVANIS, conjoint survivant et Monsieur Christophe BRIAND, héritier.

(1) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

(2) Conjoint survivant, héritier, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.

DÉVOLUTION SUCCESSORALE (1)**DEFUNT**

Monsieur Michel Henri BRIAND, retraité, de nationalité Française, époux de Madame Josie Marie-Louise Jacqueline CHAVANIS, demeurant à SAINTE AGNES (06500), 7 Allée du Vallon.

Né à AIX LES BAINS (73100), le 06 juin 1942.

Décédé à MONACO (98000), le 06 mars 2006.

REGIME MATRIMONIAL

Marié sous l'ancien régime légal de la communauté de meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190), le 03 avril 1965 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

DISPOSITION A CAUSE DE MORT

Néant.

DEVOLUTION SUCCESSORALE - AYANTS DROIT**CONJOINT**

Madame Josie Marie-Louise Jacqueline CHAVANIS, retraitée, de nationalité Française, épouse de Monsieur Michel Henri BRIAND, demeurant à SAINTE AGNES (06500), 7 Allée du Vallon.

Née à SAINT JEAN CAP FERRAT (06230), le 31 août 1946.

Commune en biens ainsi qu'il est dit ci-dessus,

Héritière, à son choix, de l'usufruit de la totalité des biens existants ou de la pleine propriété du quart de ces biens conformément à l'article 757 du Code civil.

HERITIER

Monsieur Christophe Gilles BRIAND, commerçant, célibataire majeur, de nationalité Française, demeurant à SOSPEL (06380), Quartier Berrins.

Né à MONACO (98000), le 25 octobre 1966.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Fils du DEFUNT.

QUALITES : Monsieur Christophe BRIAND, seul enfant du défunt comme étant issu de son union avec Madame Josie CHAVANIS.

Héritier pour LE TOUT sous réserve des droits du conjoint survivant.

NOTORIETE

L'acte de notoriété constatant la dévolution du DEFUNT a été dressé par Maître Nicole VASALLUCCI notaire à ROQUEBRUNE CAP MARTIN le 18 décembre 2006.

Aux termes dudit acte le conjoint survivant a opté pour l'exécution de la de l'article 757 du Code civil en ce qu'elle porte sur la TOTALITE EN USUFRUIT.

(1) Enoncer les nom, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur degré de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance ainsi que les date et lieu de naissance de leurs enfants vivants au jour de l'ouverture de la succession.

DECLARATION DE SUCCESSION

(feuille de suite)

DÉCLARANT

Nom (1) _____
Prénom(s) _____
Adresse _____
Qualité (2) _____

(1) Pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille.

(2) Conjoint survivant, héritier, légataire, donataire, tuteur, curateur, mandataire.

DÉVOLUTION SUCCESSORALE (1)

ATTESTATION

L'acte d'attestation notariée constatant la mutation des immeubles ayant appartenu au DEFUNT a été dressé par Maître Nicole VASALLUCCI notaire à ROQUEBRUNE CAP MARTIN le 2 juillet 2009.

(1) Énoncer les nom, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur degré de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance ainsi que les date et lieu de naissance de leurs enfants vivants au jour de l'ouverture de la succession.

DÉCLARATION DE SUCCESSION

(Feuille intercalaire)

ATTENTION !

- APPROUVEZ LES MOTS RAYÉS NULS EN PRÉCISANT LEUR NOMBRE.
- APPROUVEZ SÉPARÉMENT CHACUN DES RENVOIS, EN MARGE DE CHAQUE FEUILLE, PAR L'INSCRIPTION DE VOS INITIALES.
- DATEZ ET SIGNEZ CETTE DÉCLARATION.

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
REPORT ----- LIQUIDATION DE LA COMMUNAUTE MASSE ACTIVE DE COMMUNAUTE Elle comprend : 1°) Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble sis à SAINTE AGNES (06500) dénommé "le Nouvel Hameau des Cabrolles". Ledit bien immobilier est cadastré, savoir : - section AD, numéro 57, lieudit "CABROLLES", pour une contenance de SOIXANTE-TROIS ARES QUARANTE-QUATRE CENTIARES (63a 44ca). <u>Lot numéro SIX CENT QUATORZE (614)</u> AU DEUXIEME ETAGE BLOC D Porte à gauche à la sortie de l'escalier D.3 Un appartement n°15 de type 4P de quatre pièces principales, comprenant: entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, salle de bains, WC, placard, dégagement, deux loggias. Et les 2.273/100.000èmes de la quote part des parties communes. <u>Lot numéro HUIT CENT TRENTE ET UN (831)</u> AU SOUS SOL BATIMENT GIII un emplacement n° 31 pour voiture automobile Et les 141/100.000èmes de la quote part des parties communes. Évalué à..... 2°) La somme de MILLE HUIT CENT TROIS EUROS ET QUATRE VINGT TREIZE CENTIMES représentant au jour du décès le solde créditeur d'un COMPTE COURANT PRIVE numéro 18108 29637001 détenu par le défunt et son conjoint au CIC Lyonnaise de Banque, agence de MENTON, avenue Félix Faure. À REPORTER -----	245 000,00 1 803,93	

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art. 802 du Code général des impôts)

À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.

"J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie."

À.....LE..... SIGNATURE(S) :

PRÉCISIONS :

- Pour les titres non cotés, préciser, le cas échéant, le N° SIRET du principal établissement des sociétés concernées.

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
REPORT -----		
3°) La somme de VINGT MILLE EUROS représentant au jour du décès l'évaluation des 25 parts sociales détenues par le défunt dans la société civile immobilière dénommée AB COMPAGNIE dont le siège social est à SOSPEL (06500), les Berrins Est au capital de 100 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro D 450 352 539	20 000,00	
Forfait Mobilier	13 340,19	
Total de la masse active de communauté	280 144,12	
MASSE PASSIVE DE COMMUNAUTE		
Elle comprend :		
NEANT		
Total de la masse passive de communauté	0,00	
Balance faite, Il ressort un actif net de communauté de :	280 144,12	
Dont pour la succession soit :	140 072,06	
<u>LIQUIDATION DE LA SUCCESSION</u>		
MASSE ACTIVE DE SUCCESSION		
Elle comprend :		
La moitié du boni de communauté :	140 072,06	
Total de la masse active de succession	140 072,06	
MASSE PASSIVE DE SUCCESSION		
Elle comprend :		
1°) Frais d'obsèques	1 500,00	
Total de la masse passive de succession	1 500,00	
BALANCE		
Total actif brut de succession :	140 072,06	
Total passif de succession :	1 500,00	
Il en ressort un actif net de succession de :	138 572,06	
DROITS DES PARTIES		
Revenant savoir à :		
Madame CHAVANIS Josie Marie Louise Jacqueline		
Pour	69 286,03	
Monsieur BRIAND Christophe Gilles		
Pour	69 286,03	
À REPORTER -----		
AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art. 802 du Code général des impôts)		
<i>À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.</i>		
"J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenait au défunt, soit en totalité, soit en partie."		
À LE SIGNATURE(S) :		

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
REPORT -----		
DROITS A ACQUITTER		
1°) Madame CHAVANIS Josie Marie Louise Jacqueline :		
Actif successoral :		
Quote-part dans l'actif	69 286,03	
Réversion d'usufruit	0,00	
Déduction des donations antérieures	0,00	
Déduction complémentaire sur part	0,00	
Quote-part totale arrondie à	69 286,00	
Abattement entre époux	76 000,00	
Abattement déjà utilisé	0,00	
Reste taxable :	0,00	
Abattement supplémentaire	0,00	
Abattement déjà utilisé	0,00	
Reste taxable :	0,00	
Abattement Art. 775Ter du CGI réparti au prorata	25 000,00	
Abattement Art. 775Ter du CGI non réparti à récupérer	0,00	
Reste taxable sur l'actif successoral :	0,00	
PART nette taxable :	0,00	
Abattement (Art. 775Ter du CGI) non utilisé à répartir	25 000,00	
Tranche à partir de laquelle les droits seront calculés	0,00	
Montant déjà utilisé pour cette tranche	0,00	
DROITS	0,00	
Réduction	0,00	
Réduction pour nombre d'enfants	0,00	
Intérêts de retard	0,00	
TOTAL DES DROITS :	0,00	
2°) Monsieur BRIAND Christophe Gilles :		
Actif successoral :		
Quote-part dans l'actif	69 286,03	
Déduction des donations antérieures	0,00	
Déduction complémentaire sur part	0,00	
Quote-part totale arrondie à	69 286,00	
Abattement légal	50 000,00	
Abattement déjà utilisé	0,00	
Reste taxable :	19 286,00	
Abattement supplémentaire	0,00	
Abattement déjà utilisé	0,00	
Reste taxable :	19 286,00	
Abattement Art. 775Ter du CGI réparti au prorata	25 000,00	
Abattement Art. 775Ter du CGI non réparti à récupérer	0,00	
Reste taxable sur l'actif successoral :	0,00	
PART nette taxable :	0,00	
Abattement (Art. 775Ter du CGI) non utilisé à répartir	5 714,00	
Tranche à partir de laquelle les droits seront calculés	0,00	
Montant déjà utilisé pour cette tranche	0,00	
DROITS	0,00	
Réduction	0,00	
Réduction pour nombre d'enfants	0,00	
Intérêts de retard	0,00	
TOTAL DES DROITS :	0,00	
À REPORTER -----		
AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art. 802 du Code général des impôts)		
<i>À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.</i>		
"J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie." À LE SIGNATURE(S) :		

	À REMPLIR PAR LE DÉCLARANT	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
REPORT -----		
Montant total des droits dus.....	0,00	
Montant total des droits dus en Francs.....	0,00	
À REPORTER -----		
AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (art. 802 du Code général des impôts)		
<i>À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclaration.</i>		
"J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie." A RCH LE 02.04.09 SIGNATURE(S) 		